

COMITE DE DEFENSE D'ANDENNE

a.s.b.l.

Siège social :

Rue de la Ferme Romaine 3
5300 Seilles (Andenne)
Tél. 085-82.53.29

Numéro d'entreprise : 444994824

Compte bancaire : 068-2115537-91

Affiliation réseau :

Inter-Environnement Wallonie

Le 23 juin 2016

Concerne : Dossiers « Hydrocarbures » et « Centre de traitement DEEE »

Monsieur Marc Bauvin
Directeur du Port Autonome de Namur
Place Léopold 3, 5000 Namur

Monsieur le Directeur,

Actuellement, la population andennaise est confrontée à deux projets dont elle ne veut à aucun prix :

Confort Energy

En ce qui concerne le dépôt d'hydrocarbures, on vous a sans doute communiqué les arguments qui ont incité la CCATM (unanimité moins trois abstentions) à donner un avis négatif. Nous présumons que l'avis du Collège ira dans le même sens.

Le dossier suivra son cours. Si la Région wallonne donne son accord, il y aura plusieurs recours. Et si le Ministre n'arrête pas le projet, nous poursuivrons la démarche au Conseil d'Etat.

A plusieurs reprises, le bourgmestre a précisé publiquement qu'il s'agit d'un projet promu par le Port Autonome et non pas par le Collège, la Ville d'Andenne étant obligée de lancer l'enquête publique.

Traitement des DEEE

La dernière remarque relative au projet *Confort Energy* vaut-elle également pour le dossier DEEE ?

Voici, en bref, les arguments qui motivent notre lutte contre ce projet néfaste :

1. En matière de déchets, Andenne a déjà donné. La décharge d'Anton, Ardenne Humus, Brenner et le sinistre projet d'incinérateur restent gravés dans la mémoire des habitants.
2. Il n'est pas question d'attribuer un terrain andennais à ce que la presse appelle « la mafia des déchets » qui véhicule des capitaux considérables et où les pots de vin semblent être fréquents.

3. Le terrain est en train d'être assaini aux frais des contribuables et ne peut en aucun cas être cédé à une entreprise polluante. En effet, les déchets d'équipements électriques et électroniques contiennent des polluants persistants tels qu'arsenic, mercure, cadmium et lithium.

4. Il s'agit d'une firme chinoise. Or, nous connaissons le manque de respect des entreprises chinoises pour l'environnement. J'ai séjourné dans une des universités pékinoises et j'ai constaté que dans cette mégapole l'air y est irrespirable. D'après un article de presse récent, la moitié des fleuves et des lacs sont empoisonnés et soixante pour cent des nappes phréatiques sont impropres à la consommation.

5. Etablir ce genre d'usine le long de la Meuse tient de l'irresponsabilité. Ce fleuve fournit une grande partie de l'eau potable d'un pays voisin. Nous avons informé le gouvernement néerlandais du danger.

6. La santé de la population sera mise en danger. Dans une lettre datée du 17 mars 2015, le Collège des bourgmestre et échevins écrivait: « Nous sommes conscients, comme vous, du risque potentiel que l'activité d'une usine de recyclage de déchets d'équipements électriques électroniques peut avoir sur l'environnement et la santé humaine. »

7. L'établissement d'une telle usine à proximité du centre-ville va faire chuter la valeur des maisons et des appartements. Le Comité de Défense d'Andenne veillera à ce que tous les futurs propriétaires dans un rayon de cinq cents mètres soient dûment informés. Cela concerne donc aussi l'*Ecoquartier des Tilleuls*.

Pour ce dossier, ce ne sont pas seulement les riverains qui seront mobilisés mais l'ensemble des habitants d'Andenne.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour une rencontre.

Bien cordialement,

Pour le Comité de Défense d'Andenne a.s.b.l.,

Manfred Peters
Président
(manfred.peters@unamur.be)